

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 4 avril 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)

Collation1 p. (331r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 4 avril 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45459>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[4 avril 1866](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destinationAmiens (Somme)

Description

Résumé Sur l'affaire Jacquet. Godin demande à Delpech de s'opposer à l'expertise demandée par Jacquet et de signifier aux experts qu'il forme appel du jugement du tribunal de Vervins.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Jacquet, François Alphonse](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guia le 8 aout 1866

Monsieur Despuech

Il paraît que l'avis de M. Jaque persiste à croire que la partition doit assurer une paix prochain malgré la dissolution qui lui est faite que je forme appuyé du jugement de M. Rostan
en cette matière je vous prie de faire toutes les diligences possibles pour faire opposition à ce qu'il soit procédé à une partition contre la damnation que je vous ai adressé par ma lettre du 6 courant l'indiquer souffre d'ailleurs pas l'avis de notifier immédiatement vos experts mon appui pour empêcher leur hésitation.

Fais en même tems quel vous a été
seigneur qui en raison des vacances
anglaises aussi de mon avis à qui est à
faire répondre moi je vous veux par retour
de courrier le temps presc.

Veuillez agréer Monsieur mes profondes

Gatiney